

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 Mars 2024
N°013/25-03-2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 24

Absent : 0

Procurations : 5

Date de convocation : 15 mars 2024

Date d'affichage : 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne MATHAN-PARET, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Régis MORVAN, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE.

Procurations :

Madame Marie-Sarha MONTAGNE à Madame Zohra DIRHOUSI ;
Madame Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ à Monsieur Franck FIANDINO ;
Madame Marie-Louise WATTELLIER à Madame Cléo FERRON ;
Madame Florence MARCHETTI à Nicole ANSIDEI ;
Monsieur Thomas GERACI à Pascal HEYMES.

Absent :

Néant.

Secrétaire de séance :

Monsieur Régis Morvan

AFFAIRE N°5

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Admission en non-valeur
Autorisation**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Franck FIANDINO, Adjoint délégué aux finances, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Franck FIANDINO, l'adjoint délégué aux finances, expose :

Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Montpellier, concernant les titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont il n'a pu réaliser le recouvrement,

Considérant que le montant des sommes irrécouvrables s'élève à la somme de 2 120,47 euros.

Cantine/ Alsh/ Divers	2014	92,44 €
Cantine/ Alsh / Divers	2017	415,84 €
Cantine/ Alsh / Divers	2018	220,29 €
Cantine/ Alsh / Divers	2019	623,79 €
Cantine/ Alsh / Divers	2020	732,53 €
Cantine/ Alsh / Divers	2021	14,46 €
Cantine/ Alsh / Divers	2022	21,12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2014, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 pour un montant de 2 120,47 euros,
- D'imputer la dépense à l'article 6541 du budget général 2023,
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Service de gestion comptable Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
René Revol



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet